

FICHE PÉDAGOGIQUE 3.3
THÈME : LA VIE EN SOCIÉTÉ /
LES ASSOCIATIONS POLITIQUES ET SOCIALES

TITRE :
L'ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE DE L'ONTARIO ET
L'ORDRE DE JACQUES CARTIER

DURÉE ESTIMÉE DE TEMPS EN CLASSE : 75 MINUTES

A) RÉFÉRENCE

La vie en société : structures et changements sociaux

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/III.html>

Le milieu associatif

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C/IIIC.html>

Les associations politiques et sociales

a) La Société Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3a/IIIC3a.html>

b) L'Ordre de Jacques Cartier (OJC)

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b.html>

B) DOCUMENTS

1. Lecture seulement (*textes de présentation*)

- *Le milieu associatif*
- a) La Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB)
- *La Société Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3a/IIIC3a.html>
- *La Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3a/IIIC3a02.html>
- b) L'Ordre de Jacques Cartier (OJC)
- *L'Ordre de Jacques Cartier (OJC)*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b.html>
- *La fondation de l'Ordre de Jacques Cartier (OJC)*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b01.html>
- *La nature, les buts et les objectifs (de l'OJC)*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b02.html>
- *Une société secrète (OJC)*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b02-3.html>
- *La structure et le fonctionnement (OJC)*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b03.html>

2. Lecture et analyse

- *Copie de la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa (1927)*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3a/IIIC3a02-2-1.html>
- *Statuts des Commandeurs de l'Ordre de Jacques Cartier (1952)*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b03-1-1.html>
- *Les COJC (Texte remanié des conférences prononcées les 1^{er} mai 1928 et 12 octobre 1942 par Émile Lavoie, auteur du Rituel de l'Ordre de Jacques Cartier) (avant 1952)*
<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b03-3-4-1.html>

C) MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

1. D'abord lecture des huit (8) courts textes de présentation;
2. Puis première lecture des trois (3) documents « Lecture et analyse »;
3. Analyse (grâce à la grille de lecture et d'analyse proposée) de chacun des trois (3) documents « Lecture et analyse » en répondant aux questions (**sections F et H**);

D) NOTES À L'ENSEIGNANT/E

E) TEXTES DE PRÉSENTATION

1. Le milieu associatif

De quelques milliers de personnes en 1821, la population franco-ontarienne passe à plus de 200 000 en 1910. Au recensement de 1911, les Franco-Ontariens représentent 8 % de la population ontarienne. Ils se concentrent dans l'extrême Est, l'extrême Sud-Ouest et le Nord-Est. La fondation de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) en 1910 illustre la vitalité de la communauté franco-ontarienne. Mais la force de cette communauté est indissociable des multiples luttes qu'elle doit mener pour la reconnaissance de ses droits, notamment en éducation. Depuis le milieu du XIX^e siècle, avec les premières sociétés Saint-Jean-Baptiste, et surtout au XX^e siècle, la communauté franco-ontarienne s'organise pour défendre ses droits et regroupe ses forces au sein de diverses associations. L'expansion d'Ottawa sert de point d'appui à la communauté franco-ontarienne. Centre religieux et politique, Ottawa est devenue capitale nationale mais demeure aussi pendant longtemps la capitale culturelle de l'Ontario français. Ce n'est donc pas un hasard si cette ville constitue le berceau de l'ensemble des grandes organisations franco-ontariennes. Les femmes, comme les hommes, ressentent le besoin de se regrouper et de participer à l'affirmation de l'identité franco-ontarienne. Malgré un milieu associatif déjà dynamique dans les années 1920, l'impatience gagne les élites franco-ontariennes devant la lenteur du gouvernement de cette province à reconnaître leurs droits. Cette impatience conduit en 1926 à la fondation de l'Ordre de Jacques Cartier (OJC), société secrète qui vise à accroître l'efficacité des luttes pour la reconnaissance des droits des Canadiens français en agissant dans l'ombre. Les forces de l'OJC se déploient dans l'ensemble de la société franco-ontarienne et donnent une impulsion importante au milieu associatif. Certains organismes, dont la Société Richelieu, doivent leur existence à l'intervention directe des forces de l'OJC. À la fin des années 1940, on s'inquiète sérieusement du phénomène de l'assimilation chez les jeunes. L'ACFEO décide de fonder l'Association de la jeunesse franco-ontarienne, la première organisation de jeunes en Ontario français. Le dynamisme de la jeunesse franco-ontarienne, dans les années 1960 et 1970, fait naître un autre mouvement, l'Assemblée provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français (APMJOF) avec qui l'AJFO est appelée à composer, puis à fusionner.

2. La Société Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario

La [Société Saint-Jean-Baptiste](#) (SSJB) débute à Montréal le 24 juin 1834, lors d'un banquet organisé par Ludger Duvernay, à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Ce banquet réunit les chefs de l'élite canadienne-française, y compris l'élite montante car la jeunesse y est représentée, entre autres par Georges-Étienne Cartier, alors étudiant en droit. La Saint-Jean-Baptiste est une fête religieuse importante pour les Canadiens français et Ludger Duvernay propose de saisir l'occasion pour fonder une société, qui s'appellerait Société Saint-Jean-Baptiste et qui aurait pour but d'unir les Canadiens français et de promouvoir leurs droits. Les moyens proposés pour atteindre ces objectifs consistent à répandre et à organiser la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, ainsi qu'à la faire reconnaître comme fête officielle des Canadiens français. Ainsi, pendant longtemps, l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste demeure l'activité principale de nombreuses sociétés Saint-Jean-Baptiste locales. La proposition est accueillie avec grand enthousiasme parmi les invités du banquet de 1834. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est fondée ce soir-là. En 1842, c'est la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec qui voit le jour et, en 1853, c'est au tour des Canadiens français d'Ottawa de mettre sur pied leur propre Société Saint-Jean-Baptiste. En plus de voir à l'organisation des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste, la SSJB s'emploie de multiples façons à promouvoir la culture française, à répandre la ferveur religieuse parmi les Canadiens français, à développer leur sentiment patriotique et l'attachement à leur histoire et à leur patrimoine. Elle participe aussi directement, par la mise sur pied de sociétés d'assurances et de services d'entraide et par l'encouragement au mouvement des caisses populaires, à la promotion économique des Canadiens français.

3. La Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa

À partir de 1910, la fondation de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) et les événements entourant la lutte contre le fameux « Règlement 17 », qui vise à toutes fins pratiques l'abolition de l'éducation en français en Ontario, amène la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa (SSJB Ottawa) à élargir considérablement la portée de son action. Elle participe activement à la fondation de l'ACFEO et collabore étroitement avec cet organisme pendant plusieurs décennies. La SSJB Ottawa agit d'ailleurs en tant que section locale de l'ACFEO pour la ville d'Ottawa, un scénario qui se répète dans de nombreuses communautés franco-ontariennes où l'ACFEO n'a pas de section organisée. Mais jusqu'à cette époque et depuis sa fondation en 1853, les [réunions](#) des membres de la SSJB Ottawa ont pour principal objectif l'organisation de la fête de Saint-Jean-Baptiste et d'autres événements aptes à stimuler le patriotisme des Canadiens français (soirées culturelles ou fête du Sacré-Coeur). Ce n'est qu'en 1913 que la SSJB Ottawa est légalement constituée en vertu d'une [charte](#) du gouvernement de l'Ontario, sous le nom officiel d'Association Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa. Son [fonctionnement](#) repose sur un Bureau central et des sections paroissiales. Le Bureau central nomme, pour l'assister dans son travail, quatre commissions permanentes. La « Commission des intérêts nationaux » veille à promouvoir les droits des Canadiens français dans tous les domaines de la vie en société. La « Commission des arts et des sciences » s'occupe de favoriser l'épanouissement culturel des Canadiens français. La tâche de la « Commission municipale » est de voir à ce que la population canadienne-française d'Ottawa soit bien représentée au conseil municipal et reçoive sa juste part des améliorations locales. Finalement, une « Commission du patronage » s'assure de promouvoir l'accès des Canadiens français aux postes offerts dans les ministères publics, aux emplois municipaux et aux postes offerts au sein des entreprises industrielles, financières et commerciales.

4. L'Ordre de Jacques Cartier (OJC)

Un groupe de fonctionnaires fédéraux francophones, réunis autour d'un ecclésiastique d'Ottawa, fondent à Ottawa en 1926 l'Ordre de Jacques Cartier (OJC), connu également sous le nom de « La Patente ». Ces hommes sont très préoccupés par le sort de leur groupe ethnique. Ils sont convaincus que s'ils n'agissent pas rapidement, les francophones catholiques seront de plus en plus tenus à l'écart des lieux de pouvoir et, par le fait même, assimilés. Ils décident donc de fonder une société secrète qui agira dans l'ombre pour forcer la société canadienne à reconnaître la communauté francophone et à lui faire une place. L'OJC prend naissance dans la capitale canadienne et étend rapidement son influence aux quatre régions canadiennes où se regroupent les francophones : en Ontario, au Québec, en Acadie et dans l'Ouest. « La Patente » tente d'exercer son influence en infiltrant les organisations francophones. Sa progression est constante jusqu'en 1960. Par la suite, les dissensions profondes entre sa direction, exercée exclusivement d'Ottawa, et l'aile québécoise de l'organisation deviennent insoutenables et provoquent sa dissolution. L'histoire de l'OJC est liée à deux visions du « Canada français » qui se dessinent, s'affrontent, puis se dissocient : celle d'une communauté francophone solidaire répartie sur l'ensemble du territoire canadien, voire même jusqu'en Nouvelle-Angleterre, et celle d'une communauté francophone possédant son propre État (le Québec), dont la force suffit à promouvoir les intérêts des francophones hors Québec.

5. La fondation de l'Ordre de Jacques Cartier (OJC)

On ne peut remonter aux sources de l'Ordre de Jacques Cartier (OJC) sans évoquer un [dialogue](#) resté célèbre dans la mémoire des fondateurs, qui l'ont reconstitué et souvent évoqué. Au cours de cette conversation, qui aurait eu lieu en 1926, l'abbé [François-Xavier Barrette](#), curé de la paroisse Saint-Charles d'Ottawa, persuade Albert Ménard, un ingénieur civil travaillant au Bureau de l'ingénieur-en-chef au ministère des Travaux publics à Ottawa, de la nécessité de bâtir une organisation s'apparentant à la franc-maçonnerie pour éviter le fléau de l'assimilation et assurer l'avenir du groupe ethnique canadien-français. Il faut, fait valoir l'Abbé Barrette, donner à l'organisation des assises catholiques et canadiennes-françaises mais agir comme le font les anglophones, efficacement et dans l'ombre. Réunissant autour d'eux une [poignée d'hommes](#) dont ils connaissent bien les convictions patriotiques, [Albert Ménard](#) et l'abbé Barrette organisent, dans le plus grand secret, une rencontre au presbytère de la paroisse Saint-Charles d'Ottawa le 22 octobre 1926. Au cours de cette réunion, on décide de fonder une société secrète et Albert Ménard en devient le président. Les [réunions](#) se succèdent par la suite à un rythme constant. En novembre, on débute l'élaboration d'une [constitution](#) et en décembre, on décide qu'une société secrète a absolument besoin d'un rituel, dont on confie l'élaboration à Émile Lavoie, troisième personnage clé de cet organisme naissant. La première initiation de nouveaux [membres](#) a lieu à l'hiver 1927.

La commanderie est la cellule locale de l'organisation. La première à voir le jour est appelée [commanderie Dollard](#), à laquelle se joignent bientôt quelques commanderies du côté du Québec. En 1930, l'OJC compte déjà 16 commanderies, dont neuf sont situées en Ontario et deux dans l'Ouest, le reste étant des commanderies du Québec. Dans les années 1930, la progression de l'OJC est plus rapide et plus importante au Québec qu'en Ontario. En 1934, l'organisation compte 59 commanderies, dont 39 au Québec et 13 en Ontario. L'ensemble des régions où se concentrent les Canadiens français sont maintenant représentées : Ontario, Québec, Acadie, Ouest.

6. La nature, les buts et les objectifs (de l'OJC)

L'Ordre de Jacques Cartier (OJC), bien qu'il soit une société secrète, tient tout de même à son incorporation et obtient ses premières lettres patentes auprès du Secrétaire d'État du Canada le 4 octobre 1927. Il a donc une existence juridique légale assurant qu'il n'agit pas illégalement et ne menace en rien l'ordre établi. L'Église connaît et approuve l'existence de l'OJC. Elle y nomme des aumôniers et participe activement à la vie de l'organisation. Le chanoine [Lionel Groulx](#), historien et ecclésiastique célèbre, accepte volontiers d'associer son nom à l'OJC. L'aspect religieux tient assurément une place primordiale dans les valeurs que veut répandre l'organisation. L'aspect national est, quant à lui, fondamental puisque l'OJC a pour but l'avancement des Canadiens français dans tous les domaines, tant économique et social que religieux, éducatif et intellectuel. Association à caractère national, l'Ordre de Jacques Cartier vise à former et grouper une élite militante, en vue d'atteindre, dans la discréption, le bien commun des Canadiens français catholiques, tant au point de vue spirituel que matériel. Les membres sont [choisis avec soin](#); ne devient pas membre de l'OJC qui veut. Il faut être sollicité par un membre en règle et accepté par les responsables d'une commanderie pour entrer dans l'Ordre de Jacques Cartier. Ces derniers retiennent seulement les candidats qu'ils jugent animés d'un patriotisme sincère, à qui ils croient pouvoir inculquer l'esprit de l'Ordre : une foi inébranlable dans les objectifs de l'organisation, de la discipline dans l'obéissance aux mots d'ordre et de la discréption.

7. Une société secrète (OJC)

L'idée de fonder une société secrète est motivée par les craintes de voir des éléments anglophones utiliser diverses tactiques pour nuire à un organisme de nature publique, qui aurait pour but de promouvoir le bien-être du groupe canadien-français. En donnant à leur organisation un caractère secret, les fondateurs de l'Ordre de Jacques Cartier (OJC) croient pouvoir en maximiser l'efficacité. Il faut dire que les organisations secrètes sont à la mode dans la société de l'époque. Les fondateurs se convainquent mutuellement que les Canadiens français doivent eux aussi avoir leur société secrète. Le côté secret s'affirme au cours des premières années mais ne semble [pas établi de façon définitive](#) au début. Avec le temps cependant, il prend de l'importance. L'appellation populaire « La Patente », par laquelle l'OJC est souvent désignée, traduit bien la nature mystérieuse et secrète de l'organisation. « La Patente » ne laisse rien paraître officiellement et adopte des noms de façade lors de ses congrès : [L'Entraide inc.](#) (1952) et l'[Association culturelle canadienne](#) (1964). Une série d'abréviations sont utilisées dans la correspondance et les documents mis en circulation, y compris dans les programmes des congrès, le journal [L'Émerillon](#), le *Bulletin* et les circulaires : O. (Ordre de Jacques Cartier), CX (chancellerie), XC (commanderie locale, XCC au pluriel), S. CX (secrétaire de la chancellerie), etc. « DISCRÉTION » est le mot d'ordre le plus répandu dans l'OJC. Un membre ne doit jamais révéler à quiconque son appartenance à l'organisation, pas même à son épouse. Les membres se reconnaissent entre eux par une [poignée de main](#) caractéristique. Elle ne doit pas servir à vérifier si tel ou tel individu fait partie de l'OJC, mais plutôt à se faire connaître de quelqu'un dont on sait déjà l'appartenance à l'organisation. Le caractère secret de l'OJC n'est remis en question qu'au début des années 1960, surtout au Québec où l'on considère qu'il n'est plus nécessaire, vu la maîtrise de plus en plus affirmée qu'ont les francophones des institutions économiques et politiques de cette province. Hors du Québec, on croit encore que pour atteindre ses objectifs, l'OJC doit continuer d'agir dans l'ombre.

8. La structure et le fonctionnement (OJC)

La Chancellerie (CX), l'autorité suprême de l'Ordre de Jacques Cartier, et la commanderie (XC), souvent désignée comme le corps recruteur ou la cellule fondamentale, qui constituent en fait les éléments essentiels de « La Patente », sont les premières **structures** mises en place après la fondation de l'Ordre de Jacques Cartier (OJC). Assez rapidement, le caractère national de l'organisation rend nécessaire l'ajout de structures intermédiaires, qui servent de relais entre la direction et la base. En 1932, l'OJC comptant déjà 33 commanderies réparties dans tout le Canada, crée le Conseil Régional (CR) et le dote en 1936 d'un Comité Permanent (CPR), une sorte d'exécutif. Plus tard, on ajoute aux structures existantes un Conseil provincial pour chaque région où s'est implanté l'Ordre : Ontario, Québec, Acadie et Ouest. Il s'agit d'un simple organisme consultatif en matière d'orientation sur le plan provincial. Ses membres et son président sont choisis par la Chancellerie, dont ils doivent obtenir l'accord avant de constituer des comités. Les querelles entre le groupe québécois et la Chancellerie finissent par obliger cette dernière à laisser le Conseil provincial gagner une autonomie relative. Mais l'OJC est dissout avant que la nouvelle structure puisse avoir un fonctionnement réel.

Dès 1930, les organisateurs de l'OJC sentent la **nécessité** d'avoir recours au travail rémunéré. À partir de 1936, l'OJC a un Secrétariat permanent qui, en 1952, compte douze employés. Diverses fonctions sont confiées aux salariés de « La Patente ». On retrouve parmi eux, outre le Secrétaire général, l'Organisateur général, des organisateurs régionaux (stables et ambulants), un archiviste, divers responsables et commis affectés à la préparation et à l'envoi des circulaires, à l'administration et à la réalisation du journal *L'Émerillon*.

F) GRILLE DE LECTURE ET D'ANALYSE DU DOCUMENT 1 :
CHARTE DE L'ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE
D'OTTAWA (1927)

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3a/IIIC3a02-2-1.html>

F1 : IDENTIFICATION DU DOCUMENT
Date du document
Auteur du document
Destinataire du document
Nature du document
Date de fondation de l'organisme
Langue du document
F2 : CONTENU DU DOCUMENT
Quels sont le but, la devise et la fête patronale de l'Association Saint-Jean-Baptiste (ASJB)?
Qu'évoquent pour vous ces éléments des statuts de l'ASJB?
Quelle est la structure de l'organisation?
Quelles qualités doivent posséder les membres de l'ASJB?
Selon ses statuts, quelle est la place du clergé dans l'ASJB?
Comment sont choisis les officiers de l'ASJB et des sections de l'ASJB?
Quelles sont les quatre commissions de l'ASJB?
Quels sont leurs mandats?
Quels membres à l'intérieur de la communauté canadienne-française seraient le plus à même de profiter des réalisations de chacune des commissions?

G) GRILLE DE LECTURE ET D'ANALYSE DU DOCUMENT 2 :
STATUTS DES COMMANDEURS DE L'ORDRE DE JACQUES
CARTIER (1952)

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b03-1-1.html>

G1 : IDENTIFICATION DU DOCUMENT
Date du document
Auteur du document
Destinataire du document
Nature du document
Date de fondation de l'organisme
Langue du document
G2 : CONTENU DU DOCUMENT
Quel est le but de l'Ordre de Jacques Cartier (OJC) tel qu'exposé dans son livret des statuts?
Quels sont la devise, le protecteur et le modèle de l'OJC?
Qui peut devenir membre de l'OJC?
Quelle est la place du clergé dans l'OJC?
Quels sont les droits et contributions exigés pour être membre de l'OJC?
Comment ces contributions se comparent-elles à celles de l'ASJB?

H) GRILLE DE LECTURE ET D'ANALYSE DU DOCUMENT 3 :
LES COJC (TEXTE REMANIÉ DES CONFÉRENCES
PRONONCÉES LES 1^{ER} MAI 1928 ET 12 OCTOBRE 1942 PAR
ÉMILE LAVOIE, AUTEUR DU *RITUEL DE L'ORDRE DE*
JACQUES CARTIER) (AVANT 1952)

<http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b03-3-4-1.html>

H1 : IDENTIFICATION DU DOCUMENT
Date du document
Auteur du document
Destinataire du document
Nature du document
Date de fondation de l'organisme
Langue du document
H2 : CONTENU DU DOCUMENT
Selon Émile Lavoie, quel est le but véritable de l'OJC?
Selon Émile Lavoie, en quoi le caractère secret de l'OJC permettra-t-il de mieux atteindre les buts qu'il s'est fixé (buts qui sont aussi ceux d'autres organismes canadiens-français)?
Quelle validité accordez-vous à ces arguments?
Selon É. Lavoie, à quelle époque s'identifie l'OJC?
Sur quelles bases reposent, selon É. Lavoie, les références de l'OJC à Jacques Cartier?
Selon vous, est-il vraisemblable que Cartier ait été inspiré par les personnages énumérés par Lavoie?
Quel est le mode de fonctionnement de l'OJC?
Selon vous, à qui s'adressait l'OJC?